

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12455

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue des Tongres 59 - 61

Objet de la demande : Changer l'utilisation d'un commerce de biens en commerce horeca, modifier une des vitrines en façade avant pour y intégrer un châssis coulissant vertical, placer 3 coupes dans la toiture plate du rez et placer une gaine d'extraction en façade arrière

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : galeries commerçantes, liserés de noyau commercial, zones d'habitation

Motifs principal(aux) de l'enquête :

application des articles 1 et 3 du règlement communal d'urbanisme sur l'ouverture et l'extension de certaines activités commerciales entré en vigueur le 7 novembre 1999 dérogation à l'article 21. du règlement général sur la bâtisse des quartiers entourant les squares... (menuiseries)

L'enquête publique se déroule du 15/09/2025 au 29/09/2025.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 14 octobre 2025, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne** : <https://openpermits.brussels/>

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (urbanisme@etterbeek.brussels) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 29/09/2025** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 26/08/2025

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.